



Infos Gaza 848

Semaine du 5 au 11 Janvier 2017

Lundi, 09 Janvier 2017

_Vers 22h30, des forces israéliennes stationnées le long de la frontière entre la bande de Gaza et Israël, à l'est du camp de réfugiés d'al-Maghazi, dans le centre de la bande de Gaza, ont ouvert le feu sur des champs agricoles

Mouvements à Karm Abu Salem (Kerem Shalom), (25-31 décembre 2016)

date		25	26	27	28	29	30	31
Importations totales		423	451	552	475	510	-	-
Divers biens	Camions chargés	158	150	192	171	213	-	-
Aide humanitaire	Camions chargés	113	113	133	115	118	-	-
Gaz de cuisson	Tonnes	264.860	263.610	79.700	41.660	83.890	-	-
Benzène	Litres	228,930	75,987	408.897	151.951	75,991	-	-
Diesel & Diesel pour UNRWA	Litres	783,156	334.859	1040.073	926,375	849.893	-	-
Combustible industriel	Litres	262,913	219,475	256,416	245,276	299.908	-	-
Kérosène	Litres	-	-	-	-	-	-	-
Ciment	Des tonnes	4095	3864	4345	9760	3884	-	-
Ciment en vrac	Des tonnes	-	35	105	140	70	-	-
Agrégats de construction	Des tonnes	7454	11014	12400	10520	9198	-	-
Acier de construction	Camions chargés	11	13	21	17	18	-	-

-

Mouvements à Beit Hanoun ("Erez") 04-10 janvier 2017)

Catégorie	04	05	06	07	08	09	10
Les patients	36	35	4	-	66	34	70
CAccompagnateurs	35	33	4	-	58	33	63
Besoins personnels	20	37	8	-	18	19	38
Des familles de vprisonniers	-	-	-	-	-	73	-
Arabes d'Israël	dix	5	3	-	20	dix	24
Diplomates	5	2	-	-	-	2	7
Journalistes internationaux	-	-	-	-	-	-	-
Travailleurs internationaux	20	25	7	-	5	12	21
Voyageurs à l'étranger	-	7	1	-	-	-	71
Gens d'Affaires	178	192	1	1	298	135	170
Réunions d'affaires	-	-	-	-	-	-	-
Entretiens sécurisés	8	7	-	-	6	9	7
VIPs	-	-	1	-	3	-	-
Ambulances vers Israël	4	6	-	-	1	3	1
Compagnons des patients	4	6	-	-	1	3	1

Infos Gaza 848 bis



Une femme fait appel de sa condamnation à mort

dimanche 1 janvier 2017 /

Rasha Abu Jalal – Avec le soutien de plus d'une douzaine de groupes de

défense des droits humains, une femme qui dit avoir été battue par son mari, fait appel de sa condamnation à mort.

Dans une déclaration publiée le 18 décembre, un groupe d'ONG palestiniennes appelle le pouvoir judiciaire palestinien à se pencher sur les effets de la violence domestique alors qu'une femme fait appel de sa condamnation à mort pour le meurtre de son mari.

Le 5 octobre, le tribunal de première instance de Khan Yunis a jugé Nahla Abu Anzeh, âgée de 26 ans, coupable d'avoir tué son mari en janvier dernier, et l'a condamnée à mort par pendaison.

France 24 le 13 décembre a indiqué que le procureur de Gaza avait dit : « Le jour où il a été tué, [Anzeh] avait proposé à son mari d'aller prendre l'air près de leur petite maison dans le quartier pauvre de Khan Yunis, au sud de la bande de Gaza. Ils ont parcouru une petite distance en charrette à âne puis son mari a voulu se soulager. Elle a alors sorti le couteau qu'elle avait acheté quelques jours auparavant et l'a poignardé dans le dos à plusieurs reprises ».

L'avocat Bakr al-Turkmani du CIDH à Gaza, a dénoncé le jugement et a exigé son réexamen, arguant que la peine de mort n'est pas une sanction dissuasive. Il a dit à Al-Monitor qu'Anzeh « a un enfant de 2 ans qui a déjà perdu son père ... qui a été assassiné, et pourrait maintenant aussi perdre sa mère. Une peine réduite permettrait de

limiter les dégâts, a-t-il indiqué. Il a ajouté que cette affaire inquiétait beaucoup le CIDH, car ce jugement établit un précédent historique dans les territoires palestiniens.

« Nous suivons l'affaire de près pour nous assurer que [Anzeh] soit jugée de manière équitable et pour essayer d'alléger la sentence. La peine de mort a été prononcée par le Tribunal de première instance et est contestée devant la Cour d'appel, qui entrera en session en janvier 2017 pour examiner l'affaire », a déclaré Turkmani.

Abandonnée par sa propre famille, qui n'a pas embauché d'avocat pour la défendre cela a obligé le tribunal à nommer un avocat d'office qui ne s'est pas bien occupé de son affaire. La rapidité avec laquelle l'acte d'accusation a été émis contre elle par le tribunal en est la preuve. Il est clair que [Anzeh] n'a pas eu un procès équitable ».

Ghonaimi a dit à Al-Monitor que selon la tradition du tribunal tribal, la famille d'Anzeh avait la possibilité de régler l'affaire en compensant financièrement la famille de son mari, mais sa famille a refusé. Selon Ghonaimi, c'est parce qu'Anzeh est une femme.

« Les femmes à Gaza sont marginalisées et maltraitées à la maison. Nous ne prétendons pas que [Anzeh] n'ait rien fait de mal. Nous demandons que les tribunaux tiennent compte des conditions difficiles dans lesquelles elle vit, ce qui pourrait entraîner une réduction de la peine », a déclaré M. Siyam.

Une étude réalisée en 2012 par le Bureau central des statistiques a révélé que 37% des femmes palestiniennes ont été victimes de violences domestiques du fait de leurs maris. Près de 51% de ces femmes vivent dans la bande de Gaza. Il est très peu probable que le conseil législatif palestinien abolisse la peine de mort, car la société palestinienne est une société tribale, où les gens commettent encore des actes de vengeance. « Si les autorités locales ne font pas régner la justice et ne punissent pas correctement les meurtriers, cela nuira à la sécurité », a-t-il déclaré.